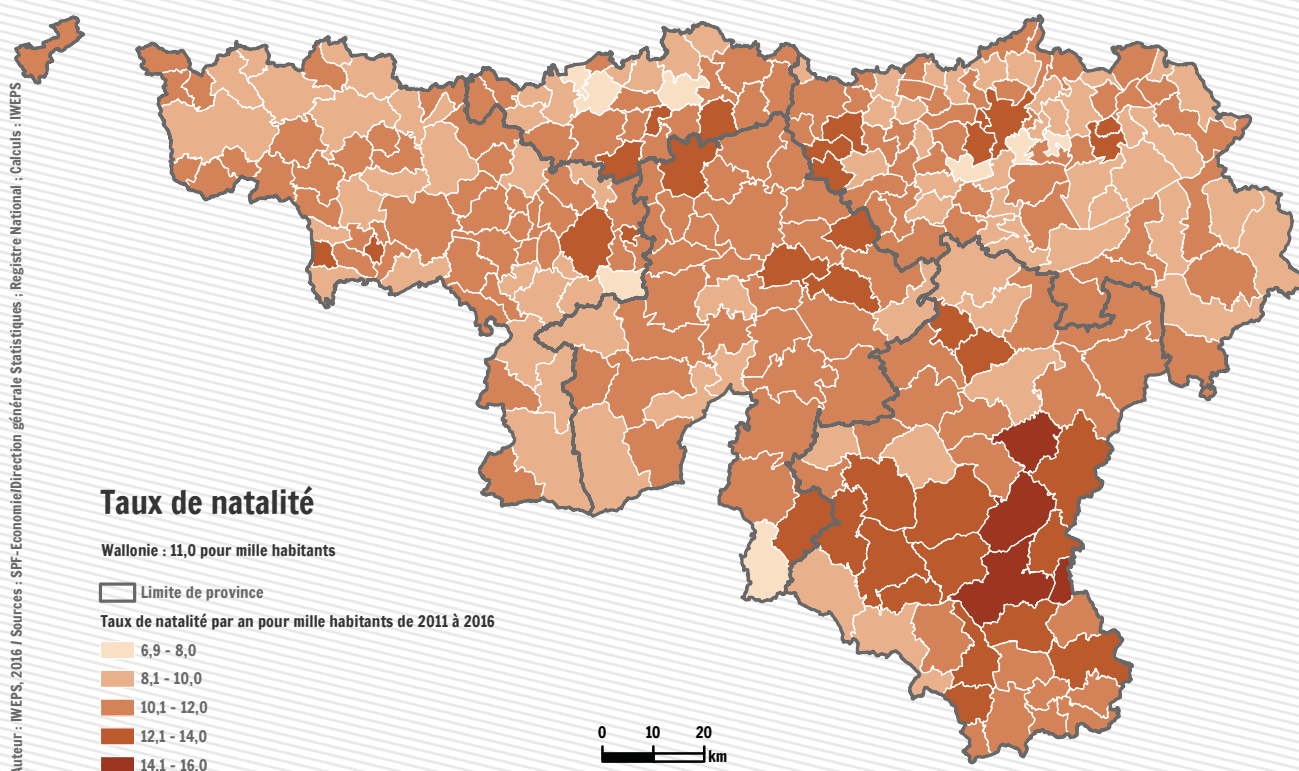


Taux de natalité/mortalité dans les communes wallonnes

-8‰ à +10‰

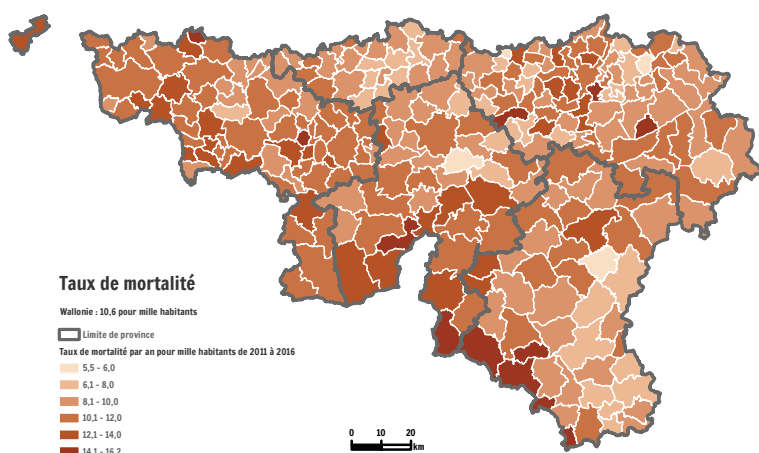
Solde naturel annuel (les naissances moins les décès) des communes wallonnes entre 2011 et 2016



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde naturel de +0,4 pour mille habitants entre 2011 et 2016, la différence entre les naissances et les décès dans chaque commune s'est répartie dans une fourchette de -8 ‰ à +10 ‰. Cette variation est aussi bien imputable à la natalité (-7 ‰ à +16 ‰) qu'à la mortalité (-6 ‰ à +16 ‰).

Les taux de natalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et la fécondité des habitantes. Là où la population féminine en âge de procréer est importante et où la fécondité est élevée comme dans le Luxembourg, les taux de natalité dépassent les 12 naissances pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de natalité, épinglons les deux villes wallonnes les plus peuplées : Liège et Charleroi.

Taux de natalité/mortalité dans les communes wallonnes



Les taux de mortalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et l'espérance de vie des populations. Là où la population âgée est importante et où l'espérance de vie est plus faible comme dans un ensemble de communes proches de la frontière française allant de Comines à Rouvroy (la commune la plus au sud de la Wallonie), les taux de mortalité peuvent dépasser 12 décès pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de mortalité, épinglons également certaines communes de l'agglomération de Liège.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques;
Registre National; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux de natalité d'une population se définit comme le rapport du nombre naissances sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Vieillissement démographique, offre et demande de services en Wallonie, Working paper de l'IWEPS n°17, octobre 2014.

Costa R., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Les territoires de la fécondité en Belgique au 20^{ème} siècle, in Espace, populations, sociétés, 2011/2, p.353-375.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**